



Commission  
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2024/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences**  
**et Ingénierie**  
**Ecole centrale de Lyon**

### **Ecole**

Nom :	<b>Ecole centrale de Lyon</b>
Sigle :	Centrale Lyon
Type :	Public
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Saint-Étienne

### **Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### **Suivi des accréditations précédentes**

### **Objet de la demande d'accréditation**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École centrale de Lyon
Spécialité(s):	Génie civil et environnement
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère année puis sous statut d'apprenti la 2ème et 3ème année
Site(s) :	Saint-Étienne

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI, rapporteure principale), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI, corapporteur), Anis KACEM (expert international auprès de la CTI), Raphaël YZOPT (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Génie civil et environnement, sur le site de Saint-Etienne	FISEA	2025	2028-2029

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

**Pour le diplôme de Bachelor en FISEA**

- Bâtir une composante Bachelor spécifique dans certains partenariats internationaux ;
- Finaliser la convention avec le CFA ;
- Préciser les conditions d'admissions des élèves internationaux et des élèves entrant en 2ème année du Bachelor ;
- Expliciter les contenus des enseignements en "Environnement" des unités d'enseignement.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024.

La présidente  
Claire PEYRATOUT

